

Q/R - M1 BMC

Pour nous joindre :

- pour des questions générales (département BMC) : sciences-master-bmc@sorbonne-universite.fr, *Objet : renseignements candidature*
 - pour des questions plus précises relatives à votre situation personnelle (adresse mail de l'équipe de direction) : Sciences-Direction-Master-BMC@sorbonne-universite.fr, *Objet : renseignements candidature*
- Site de la mention : <http://www.master.bmc.sorbonne-universite.fr/fr/index.html>

Questions sur les dossiers de candidatures :

Q : Pour candidater à plusieurs masters à Sorbonne Université, on doit faire une lettre de motivation pour chaque master auquel on postule ?

R : *Pour la mention BMC, c'est une lettre de motivation qui présente votre projet. Pour chaque mention, une lettre différente bien évidemment ! Chaque mention est spécifique. En OIP, vous avez travaillé sur le CV et la lettre de motivation et on vous a bien expliqué que les deux sont construits en fonction de la candidature.*

Q : Pour le cas des étudiants en bi-disciplinaires intensif, les UEs de l'autre majeure sont-elles également étudiées même si celles-ci ne sont pas en rapport avec les Sciences de la Vie ? De plus, la bidisciplinarité en licence est-elle prise en compte lors de l'étude du dossier (un parcours exigeant...) ?

R : *En effet, une licence bidisciplinaire est considérée comme un plus car c'est une preuve d'organisation dans le travail. On regarde les autres UE obtenues pour connaître votre niveau général mais seules les UE de biologie sont considérées.*

Q : Doit-on fournir un CV en même temps que la lettre de motivation ?

R : *Oui, le CV est une des pièces obligatoires à verser dans votre dossier e-candidat.*

Q : Pour la lettre de motivation, est-ce qu'il y a une limite de longueur ?

R : *Pas plus d'une page voire une page et demie pour la lettre.*

Q : A qui devons-nous adresser nos lettres de motivation pour le master ?

R : *La lettre de motivation est une des pièces obligatoires à verser dans votre dossier e-candidat.*

Q : Une lettre de recommandation est-elle valorisante dans le dossier ?

R : *non, une lettre de recommandation ne sera pas forcément valorisante dans votre dossier, elle ne fait d'ailleurs pas partie des pièces obligatoires à joindre au dossier.*

Q : Parmi les étudiants admis en Master BIM et BMC, quelle est la part d'étudiants venant de Sorbonne ?

R : *En BMC, environ 60% des candidatures venant de SU sont retenues. Les étudiants SU représentent 38 % de la promotion de M1 BMC*

Q : Est-ce pénalisant de ne pas avoir suivi les UEs complémentaires en lien avec les champs disciplinaires de BMC ?

R : *Non, si vous avez obtenu de bons résultats dans les UE du tronc commun.*

Q : Quand est-ce que les résultats après sélection sont-ils publiés ?

R : *Les résultats sont publiés au fur et à mesure des décisions émises par la commission d'admission et sont envoyées via la plateforme e-candidat. Les dossiers déposés dès l'ouverture de la campagne et dont le niveau ne fait aucun doute recevront une réponse rapidement. Les dossiers qui nécessitent d'être complétés par les notes du S6 seront mis en attente de traitement.*

Q : En général, la progression dans les résultats est-elle valorisée ?

R : *Oui une progression dans les résultats est appréciée.*

Q : Est-ce que le fait de ne pas avoir réalisé de stages en licence (notamment en raison de la crise sanitaire) est éliminatoire ?

R : *Non pas du tout pour la sélection en M1 BMC. Elle l'est cependant pour les formations en apprentissage (alternance)*

Q : Le dossier de candidature est par e-candidat ou par mail ?

R : *La candidature s'effectue sur e-candidat. La campagne des candidatures pour l'année 2021-2022 sera ouverte du 3 mai au 30 juin 2021 : <https://candidatures-2021.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>*

Q : Il n'y a donc pas d'entretien d'oral pour confirmer la validation de la candidature au master BMC classique ?

R : *Non, la sélection en M1 se fait uniquement sur dossier. Cependant, la commission peut proposer un entretien à un candidat pour clarifier certains points de son dossier (reprise d'étude, parcours atypiques, etc)*

Q : Est-ce que les notes du S6 comptent dans notre dossier ?

R : *Les dossiers dont le niveau ne fait aucun doute seront analysés sans attendre les résultats du S6. Les dossiers qui eux nécessitent d'être complétés par les notes du S6 seront mis en attente de traitement.*

Q : Si on était en prépa et qu'on a validé la L1 et la L2 en cumulatif, est ce que seule les notes de L3 sont prises en compte dans le dossier ou les notes de prépa / PACES sont aussi regardées ?

R : *Oui, tout votre dossier est regardé donc les notes de prépa sont également consultées et la commission est habituée aux notes de prépa et à leur signification.*

Q : On peut déposer une candidature dès aujourd'hui sur ecandidat ? Avant la date d'ouverture le 3 mai ?

R : *La plateforme n'est pas encore accessible, ouverture le 3 mai : <https://candidatures-2021.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>*

Q : Pourriez-vous rappeler le nombre de vœux minimum sur e-candidat ?

R : *Aucun nombre minimum mais attention 3 vœux maximum pour la Faculté des Sciences et Ingénierie (FSI) de SU.*

Q : Sur e-candidat on postule pour un master et un parcours ? Si oui c'est comptabilisé comme un vœu ? Ou bien BMC =1 vœu avec plusieurs sous vœux ?

R : *Le M1 BMC est un vœu, le M1 « PIM » ou le M1 « BIM » est un 2^{ème} vœu, chaque M1 en apprentissage est un vœu. Pour les M2, chaque parcours correspond à un vœu. Donc attention à bien réfléchir en connaissant la limite de 3 vœux maximum pour la Faculté des Sciences et Ingénierie (FSI) de SU.*

Q : Est-ce qu'un étudiant qui candidate en « dernier » a moins de chance d'être pris au master ?

R : *Non, mais ça peut l'être pour les parcours à effectifs limités comme PIM, QUESS, Innovation en Biotech et BIM. Par expérience, la commission d'admission a remarqué que les dossiers arrivés en dernier sont généralement ceux d'étudiants moins motivés. Cependant, certains candidats préfèrent fournir un dossier complet avec le relevé de notes du S6. Si vous validez vos UE sans difficultés, nous vous incitions à ne pas attendre le dernier moment pour candidater. En revanche, si vous avez validé avec une note proche de 50/100 ou compensé des UE, il est préférable d'attendre votre relevé de notes du S6 pour finaliser l'envoi du dossier. Dans tous les cas la commission vous demandera de fournir le relevé de notes du S6 en pièce complémentaire si elle le juge nécessaire.*

Questions sur les UE de M1 suivies :

Q : les UE fondamentales sont -elles à place limitée ?

R : *Non, il n'y a pas de limite d'effectifs pour ces UE*

Q : A quel moment devrait-on préciser notre parcours de choix et les UE du premier semestre de M1 ?

R : *Vous devez nous préciser les choix de parcours de M2 envisagés dans la lettre de motivation, cela fait partie de votre projet professionnel. Toutefois, ce choix n'est pas définitif et peut évoluer pendant votre M1. Le choix des UE du M1 vous permettant de postuler aux M2 de votre choix se fait dès la rentrée lors des inscriptions pédagogiques.*

Q : On retrouve le détail des UEs sur le site ?

R : *oui, toutes les fiches UE sont téléchargeables sur le site de la mention BMC :*

<http://www.master.bmc.sorbonne-universite.fr/fr/master-1ere-annee/liste-des-ue-du-m1.html>

Questions sur les résultats obtenus en licence :

Q : Si jamais même après la seconde session on ne valide toujours pas la matière, on redouble ou on peut quand même compenser ?

R : *Cette année, c'est une épreuve de seconde chance qui vous est proposée. C'est-à-dire que si vous obtenez une note plus faible en seconde chance, elle ne sera pas conservée. En*

revanche, si la note obtenue est meilleure que celle de la première session, ce sera celle-ci qui sera conservée. En résumé, si vous compensez en première session, vous ne prenez aucun risque à refuser la compensation et à repasser toutes les UE non validées en seconde chance. Si vous faites moins bien, vous restez compensé, si vous faites mieux, vous pourrez valider. Pour information, en master, la compensation est semestrielle et non annuelle.

Q : Quelles sont les UE qu'ils faut absolument valider pour entrer en BMC ?

R : Comme indiqué dans la présentation, la commission de sélection regarde les résultats obtenus dans les UEs de tronc commun du périmètre BMC à savoir : 2SV311, 2SV313, 2SV416, 3SV513, 3SV518, 3SV611 et 3SV619.

Q : Si l'une des UEs que vous avez montrées est compensée, est-ce que le dossier est refusé directement ?

R : Nous regardons le niveau général donc si une UE est compensée mais d'autres validées, cela peut passer. Votre dossier sera analysé dans son intégralité.

Q : Devons-nous justifier la non validation d'une UE du champ BMC de L2 ou L3 ? Si nous avons une raison particulière (après l'avoir validée en refus de compensation)

R : Vous pouvez expliquer une situation particulière dans votre lettre de motivation

Q : Redoubler afin d'obtenir de meilleures notes (en dehors du tronc commun) est une option qui peut nous pénaliser pour l'année prochaine ?

R : La réponse dépend du dossier. Globalement, un redoublement pendant la Licence est admis surtout s'il est suivi de BONS résultats.

Q : Afin d'être sûre, est-ce préférable de redoubler si nous n'avons pas validé une matière importante pour le master BMC malgré la seconde session ?

R : La réponse là aussi dépend de l'ensemble du dossier. Un redoublement pendant la Licence est admis surtout s'il est suivi de BONS résultats.

Q : Est-ce que des matières compensées en L2 au S1 à 0,5 point sont pénalisantes pour être accepté au master BMC ?

R : Comme déjà discuté, une UE validée « correctement » en seconde session est plus valorisée qu'une UE compensée, même à 0,5 point.

Q : pour la licence : le refus de compensation en L3 doit-il être signalé le plus rapidement possible ?

R : Le département de la licence vous donnera toutes les informations utiles.

Q : Peut-on aller à la deuxième session d'une UE validée dont on veut améliorer la note ?

R : Une UE validée si la note obtenue est supérieure ou égale à la moyenne. Si vous n'avez pas renoncé à la compensation, une UE validée ne peut pas être repassée en deuxième session, elle est acquise définitivement.

Q : Si on a une moins bonne note en seconde session on redouble ?

R : Cette année, c'est une épreuve de seconde chance qui vous est proposée. C'est-à-dire que si vous obtenez une note plus faible en seconde chance, elle ne sera pas conservée. En

revanche, si la note obtenue est meilleure que celle de la première session, ce sera celle-ci qui sera conservée.

Q : Est-ce que c'est préférable de passer aux rattrapages des UE qui ne sont pas en lien avec BMC, type bio veg ?

R : Toutes les UE sont utiles pour votre formation, pour élargir votre culture générale scientifique. Même si elles ne sont pas déterminantes pour la sélection des dossiers n'oubliez pas que cela vous permettra d'augmenter votre moyenne générale.

Questions sur les stages :

Q : Le stage du S2 (M1), on est accompagné dans les recherches et démarches ou tout se fait de nous-mêmes comme pour un stage standard ?

R : Oui, vous êtes accompagnés. Nous mettons à votre disposition un catalogue de propositions de stages et vous suivez OIP qui vous aide à la rédaction des candidatures.

Questions sur la césure :

Q : Si on souhaite réaliser une année de césure entre la L3 et le M1, doit-on présenter notre candidature cette année ou l'année prochaine ? Est-ce que prendre une année de césure a un impact sur l'évaluation de notre dossier ? Et si lors de cette année de césure on change d'orientation quelle est la procédure à suivre ?

R : Vous devez postuler en M1 dès cette année, être accepté-e puis vous partez en césure. La place vous est réservée pour l'année d'après.

La césure est accordée après l'acceptation de votre candidature dans une formation donnée. C'est dans cette formation que vous aurez une place « assurée ». Si vous souhaitez changer d'orientation vous renoncez à votre place dans la 1^{ère} formation et vous devez être accepté-e dans la nouvelle formation. Votre acceptation dans cette autre formation n'est pas garantie.

Q : Est-ce que le passage d'un concours peut justifier une année de césure ?

R : Oui, un concours peut justifier une année de césure (ou 6 mois).

Toutes les informations sont sur le site de la FSI :

<https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation-sciences/etudier-la-faculte/scolarité/cesure>

Questions sur les parcours de M2 :

Q : Est-ce qu'on doit re-candidater pour continuer en M2 ou on est directement accepté ?

R : Si vous validez un M1 BMC, vous êtes assuré d'une place en M2 BMC. Vous devez cependant candidater en M2 via e-candidat en déposant un dossier pour au moins 2 parcours de votre choix. Vous pouvez candidater jusqu'à 5 thématiques (rattachées à au moins 2 parcours) de votre choix (ordonnées selon des vœux). 75% des étudiants de M1 BMC sont acceptés dans leur premier ou second choix de parcours.

Q : Est-ce qu'il y a des parcours de BMC qui sont plus orientés insertion professionnelle et d'autres plus orientés doctorat ?

R : *Il n'y a plus de distinction entre des parcours orientés « Recherche » et des parcours orientés « Entreprises ». Les compétences acquises sont les mêmes que le master soit plutôt orienté « recherche appliquée » ou « recherche fondamentale ». Tous les parcours de M2 permettent une insertion dans le monde du travail (en moyenne 3 mois après diplomation), sont donc professionnalisants.*

Il est vrai que pour les formations par la voie de l'apprentissage le candidat a un statut d'apprenti et de fait est un employé de l'entreprise. Le contrat d'apprentissage est souvent suivi par une embauche dans l'entreprise.

Q : Si on souhaite s'insérer professionnellement après le master c'est mieux de le faire en alternance ou en formation classique ?

R : *La réponse est différente pour chaque personne. Elle dépend de la formation que vous souhaitez suivre, toutes ne sont pas proposées en apprentissage. Attention : le statut d'apprenti implique les obligations d'un salarié.*

Q : Est-ce que le nombre d'étudiants dans les différentes spécialisations du M2 est plutôt équilibré ?

R : *Le nombre d'étudiants par parcours est à peu près équilibré. Cependant, certains parcours sont plus sélectifs que d'autres car très demandés et/ou partagés avec l'Université de Paris.*

Questions sur la mobilité internationale :

Q : Y a-t-il des possibilités de mobilité pendant le master ?

R : *Très peu d'étudiants choisissent de partir en échange Erasmus pendant un semestre de M1, ce qui est pourtant possible. La mobilité est également possible par le biais d'un stage à l'étranger lors du S2, ce stage compte pour 15 ECTS (au lieu de 9 ECTS pour un stage en France) ou lors du S4 (stage de 6 mois =30 ECTS).*

N'oubliez pas que le parcours international vous permet une mobilité « encadrée » dans plusieurs options : Biologie Cellulaire, Cellules Souches, Biologie du développement, Bioinformatique, Immunologie. Voir la présentation de Mme Thibault.

Q : Pour un stage à l'étranger via Erasmus, on doit faire quand le dossier ? si c'est hors Erasmus, on est accompagné pour tout ce qui est recherche de stage, visa ..?

R : *Pour les stages Erasmus vous devez prendre contact rapidement avec Claire Thibault claire.thibault@sorbonne-universite.fr*

Pour les stages à l'international hors Erasmus vous faites vous-même la recherche d'un laboratoire d'accueil, vous êtes conseillés par la responsable mobilité et/ou certains responsables de parcours. Vous pouvez commencer vos recherches dès votre acceptation en M1.

Q/R - BIM

Pour des questions concernant BIM : philippe.lopez@upmc.fr

Q-BIM : Le métier de datascientist consiste en quoi ? Uniquement de la programmation ? Est ce qu'on est formé au langage Java ?

R : La data science consiste à exploiter les données énormes générées entre les réseaux sociaux et surtout le commerce en ligne

Q-BIM : Mais on fait du Java en BIM ?

R : Non, pas de Java, mais savoir bien programmer en C ou Python rend très facile le passage à un autre langage

Q-BIM : Finalement Data scientist c'est beaucoup moins orienté biologie c'est ça ? Et beaucoup d'étudiants venant d'une licence Sciences de la Vie deviennent Data scientist ?

R : oui, exactement

Q-BIM : Pour faire le master de bio-informatique est-ce rédhibitoire de ne pas avoir fait des UE de modélisation en licence de biologie ? Est-ce que nos compétences personnelles acquises sur notre temps libre ou lors du bac (j'ai réalisé un bac sciences de l'ingénieur) peuvent compter positivement ?

R : Oui absolument, c'est pour ça qu'un CV (et une lettre de motivation) sont importants.

Q-BIM : Est-ce que vous pourriez préciser les différences entre la spécialité d'informatique et celle de la biologie du BIM (au niveau des UEs proposées surtout) ? Sur le site de programme j'ai vu l'Option UE recommandée et des UE perspectives.

R : Le M1 BIM pour les étudiants BMC contient des enseignements d'info et de maths spécialement adaptés pour des biologistes. Du côté info, les enseignements de bio sont adaptés à un public d'informaticiens. Les UE recommandées sont celles de maths et d'info de Licence, dont certaines sont proposées en optionnel.

Q-BIM : Concernant BIM-BMC est-ce qu'il y a des fiches présentant les UEs de biologie ?

R : Oui les fiches sont dispos sur le site : <http://www.master.bmc.sorbonne-universite.fr/fr/master-2/bioinformatique-modelisation/m1-bioinformatique-et-modelisation-bim-bmc.html> et <http://www.lcqb.upmc.fr/BIM/M1.html>